



CLASSEMENT INTERCOMMUNAL 2017

Catégorie 1 : Etablissement accueillant la clientèle touristique (hôtels, restaurants, locations saisonnières labellisées ou classées, campings privés, équipements touristiques, commerces, services)

- 1^{er} : Domaine de Méros à Plonévez du Faou
- 2^e : Aulne Loisirs Plaisance à Châteauneuf du Faou
- 3^e : Bar du Centre à Coray

Catégorie 2 : Maison avec jardin très visible de la rue

- 1^{er} : Hémary Jacqueline à Châteauneuf du Faou
 - 2^e : Le Clech Khilina à Spézet
 - 3^e : Dars Odile à Spézet
- Mention spéciale à Bernadette PERES de Trégourez

Catégorie 3 : Balcons, terrasses, fenêtres, petits jardins très visibles de la rue

- 1^{er} : Poupon Véronique à Coray
- 2^e : Herry Monique à Plonévez du Faou
- 3^e ex aequo : Gestin Yvette à Plonévez du Faou
- 3^e ex aequo : Lennon Marceline à Trégourez

Catégorie 4 : Espaces le long de la voie publique (talus, murs), espaces collectifs (îlots dans lotissements, lavoirs, fontaines)

- 1^{er} : Selmy Marie Thérèse à Leuhan
- 2^e : Thépot Marguerite à Landeleau
- 3^e ex aequo : Poher Thérèse à Plonévez du Faou
- 3^e ex aequo : Martin Edmond à Châteauneuf du Faou

Catégorie 5 : Maisons de retraite, cliniques, centres hospitaliers... impliquant les résidents et écoles, centres de loisirs... fleuris par les enfants

- 2^e prix : Maison de Retraite de Plonévez du Faou

Catégorie 6 : Exploitations agricoles en activité (l'ensemble : maison, accès à l'exploitation et bâtiments d'exploitation)

- 1^{er} : MARTIN Marie-Laurence de Châteauneuf du Faou
- 2^e : L'HARIDON Fernand de Landeleau
- 3 : BARON Cathy de Landeleau

Catégorie 7 : Jardins non visibles de la rue :

- 1^{er} : Lapous Jocelyne à Spézet
- 2^e : Hourmant Laëticia à Plonévez du Faou
- 3 : Hourman Nelly à Landeleau

Catégorie 8 : Patrimoine culturel et environnemental :

Mention spéciale : Jean Pierre HENRY de Landeleau
Mention spéciale à La Chapelle du Moustoir de Châteauneuf du Faou

Le jury intercommunal a visité environ 73 sites répartis entre 8 catégories et représenté par Yvonne LE MAO de Coray, Yvon MANAC'H de Landeleau, Maryline MOLNAR de Plonévez du Faou et Marie-France CARETTE de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille.

Ce concours récompense tous les efforts des particuliers en faveur du fleurissement de notre cadre de vie ainsi que du respect de l'environnement.

Comme chaque année, le Jury a eu beaucoup de mal à départager les candidats de chaque commune.

Le jury remercie toutes les communes pour leur excellent accueil ainsi que les personnes qui nous ont guidées sur le territoire.